

ARRÊTÉ DEP-2026-209 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA COIFFURE ET
DU CERTIFICAT DE SPECIALISATION DE NIVEAU 3 COIFFURE COUPE COULEUR

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 5 juin 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle métiers de la coiffure ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2015 portant création et définition du certificat de spécialisation de niveau 3 coiffure coupe couleur ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux certificats de spécialisation ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle métiers de la coiffure et du certificat de spécialisation de niveau 3 coiffure coupe couleur pour la session 2026 dans l'académie de Créteil est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Guillaume PANIAGUA, professionnel

Vice-présidente :

Madame Nathalie RAGONNEAU, enseignante

Enseignantes :

Madame Catherine MADGE

Madame Aurélie FERON

Professionnels :

Monsieur Guillaume BOUGRIOT

Monsieur Hugo SOARES

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET